

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

E. MALINVAUD

L'âge mur de la comptabilité nationale

Journal de la société statistique de Paris, tome 101 (1960), p. 232-243

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1960__101__232_0

© Société de statistique de Paris, 1960, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV

L'AGE MUR DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE

La comptabilité nationale était la grande vedette au temps où j'étais initié au métier de statisticien. Quiconque avait eu avec elle des rapports même lointains en retirait une vaste notoriété parmi les économistes. Et tout conférencier qui voyait l'attention de ses auditeurs lui échapper, était sûr de retrouver son public en citant seulement son nom. Aussi éprouvais-je à la fois une certaine timidité et une excitation bien compréhensible quand M. Closon me demanda d'approcher une dame d'une telle renommée.

Les temps sont bien changés. La comptabilité nationale ne suscite plus les passions. Tout au plus réussit-elle à retenir l'intérêt de ceux qui la fréquentent depuis longtemps. Oserais-je même dire qu'elle paraît à beaucoup froide et revêche? Des traits, qui autrefois ajoutaient à sa délicieuse fantaisie, apparaissent aujourd'hui comme autant de défauts de constitution.

Il m'eût été facile, il y a dix ans, de vous parler d'elle après un cordial dîner comme celui auquel nous venons de participer. Aujourd'hui c'est certes plus ingrat. Mais, comme je suis un de ses familiers, vous me permettrez sans doute de vous dire simplement qui elle est. Car au fond nous avons encore maintenant grand intérêt à bien la connaître.

I

La comptabilité nationale est tout à la fois *instrument de description et instrument d'analyse*.

Elle présenta dès les débuts ce double caractère. Pour reprendre un exemple qui nous est cher, le tableau économique de Quesnay décrit l'équilibre des recettes et des dépenses des trois classes que distingue l'auteur : les cultivateurs, les artisans et les propriétaires. Quesnay prétend aussi s'en servir pour analyser les conséquences d'une réforme du système fiscal (1).

Comme vous le savez, le développement de la comptabilité nationale depuis vingt ans trouve une de ses raisons d'être dans le besoin d'instruments d'analyse par lesquels puisse être mise en œuvre concrètement l'approche keynésienne. Il a abouti à la présentation de comptes doués d'un grand intérêt descriptif.

Ces deux aspects apparaissent clairement dans les quatre parties principales de la comptabilité nationale.

1) L'analyse de l'équilibre entre l'offre et la demande globales, l'analyse parallèle de l'équilibre entre la production et les revenus, ou encore celle de l'épargne et de l'investissement, justifient ce qui fut jadis « les comptes du produit et du revenu national », et que nous appelons aujourd'hui « les comptes d'ensemble simplifiés ». C'est elle qui inspire les systèmes normalisés préparés par l'Organisation Européenne de Coopération Économique et par les services statistiques des Nations Unies (2).

(1) I. N. E. D., éd. *François Quesnay et la physiocratie*. Tomes I et II Institut National d'Études Démographiques. Paris, 1958.

(2) *Systèmes normalisés de comptabilité nationale*. O. E. C. E. Paris, 1952 *Système de comptabilité nationale et de tableaux connexes*. Nations Unies. Études méthodologiques. Serie F, n° 2. New-York, 1953.

Dans le domaine descriptif, ces comptes ont permis une meilleure présentation de certaines données globales fondamentales : production de l'ensemble de la nation, distribution des revenus entre grandes catégories, formation des épargnes, que ce soit spontanément par les ménages et les sociétés privées, ou indirectement à la suite du prélèvement fiscal effectué par les administrations publiques.

2) L'analyse des dépendances structurelles entre les diverses branches du système productif a conduit le professeur W. Leontief à proposer l'établissement des tableaux d'échanges interindustriels (1). La plupart des pays ont suivi ce conseil et dressent, pour les opérations sur biens et services, des comptes détaillés par branches et types de produits.

Sur le plan descriptif, ces tableaux présentent les productions et les consommations des diverses branches productives, ainsi que les emplois finals des différents biens. Grâce à eux sont précisés des ordres de grandeurs importants, notamment les débouchés de chaque industrie, et la structure des coûts de chaque produit.

3) En France, la construction de tableaux d'opérations financières est apparue comme une nécessité aux fonctionnaires chargés de prévoir les conditions d'équilibre de la trésorerie publique. C'est pour mieux comprendre les circuits de financement et analyser leurs interdépendances, qu'ils ont été conduits à établir une comptabilité complète et synthétique de toutes les opérations financières. Les mêmes préoccupations, ou des préoccupations voisines, ont amené les mêmes solutions dans de nombreux pays étrangers.

Comme instruments descriptifs, ces tableaux offrent la première présentation des flux financiers qui soit compréhensible pour le grand public. Avant leur élaboration, on ne disposait jamais que de descriptions partielles. Ainsi, le bilan de la Banque de France ne reflète qu'un équilibre très contingent. Pour l'interpréter correctement, on doit connaître les bilans des banques d'un côté, les opérations du Trésor de l'autre. Cela ne suffit d'ailleurs pas, car il faut aussi tenir compte des interventions de la Caisse des Dépôts et Consignations, etc... D'où la nécessité d'une description simultanée de toutes les opérations financières, description qui est justement offerte par les tableaux financiers.

4) D'autres soucis d'analyse nous poussent aujourd'hui à tenter de poursuivre l'étude de MM. Divisia, Dupin et Roy (1) et d'établir des comptabilités du patrimoine, c'est-à-dire des états complets de la valeur de tous les actifs physiques ou financiers détenus dans la nation. L'intérêt descriptif de ces inventaires est évident.

Ils ont un intérêt analytique encore plus important. Le rapprochement entre la comptabilité du patrimoine et la comptabilité des opérations est en effet indispensable pour l'étude de nombreuses questions, et par exemple des deux suivantes : quelles relations existent entre l'investissement et la croissance de la production ? Dans quelle mesure les épargnes des particuliers dépendent-elles des actifs dont ceux-ci disposent ?

Comptes simplifiés, tableaux d'échanges interindustriels, tableaux d'opérations financières, comptes du patrimoine, telles sont quatre grandes parties de la comptabilité nationale. Je pourrais y ajouter deux types de tableaux voisins : la balance des paiements, et les comptes des administrations publiques. Je montrerais en quoi ces tableaux servent eux aussi à la fois d'instruments de description et d'instruments d'analyse. Mais j'en ai sans doute assez dit sur ce point.

(1) W. LEONTIEF : *La Structure de l'économie française, 1919-1939*. Éditions Génin, Paris.

(2) DIVISIA, DUPIN et ROY : *Fortune de la France*, A la recherche du franc perdu, n° 3. Paris, 1956.

II

1) Je vais m'attacher maintenant pendant quelques instants à certains problèmes généraux que pose la *description* offerte par la comptabilité nationale.

Par nature la comptabilité nationale enregistre des grandeurs exprimées en valeurs. A priori, cela ne semble soulever aucune difficulté, puisqu'il suffit de comptabiliser les transactions pour leur montant au moment où elles se manifestent. Mais, et c'est ici l'origine de bien des difficultés, la comptabilité nationale ne s'intéresse pas surtout aux transactions proprement dites, mais bien davantage aux opérations économiques fondamentales que ces transactions recouvrent.

Nous nous en apercevons aisément en réfléchissant sur les deux observations suivantes. D'une part, toutes les transactions ne sont pas enregistrées dans les comptes nationaux. Certains « doubles emplois » sont éliminés. D'autre part, certaines opérations sont enregistrées qui ne donnent lieu à aucune transaction : autoconsommation des agriculteurs, avantages directs en nature, construction d'investissements dans le cadre de l'entreprise, etc... Comment savoir ce qui constitue un double emploi, comment savoir quelles transactions fictives comptabiliser, si nous n'avions pas un fil directeur, une conception générale sur la nature des opérations à saisir?

Or, parmi les opérations auxquelles s'intéresse la comptabilité nationale, certaines portent bien directement sur des sommes en monnaie nationale : ce sont les transferts et les opérations financières en général. Mais d'autres portent sur des biens et des services qui ont une existence réelle, indépendamment de la valeur qui leur est attribuée dans les transactions : par exemple, opérations de production et de consommation. Ainsi se pose une question de principe : pourquoi et sous quelles conditions les valeurs enregistrées dans la comptabilité nationale mesurent-elles correctement les opérations économiques relatives à la production et à la consommation? La question doit d'ailleurs être dissociée en deux parties que je vais examiner successivement.

2) Pourquoi, et sous quelles conditions les valeurs enregistrées dans la comptabilité nationale d'une période mesurent-elles correctement les diverses productions et consommations de la période?

La réponse est connue.

C'est que les prix fournissent une mesure de l'importance comparée des différents produits. Ils sont le résultat d'arbitrages entre les besoins des utilisateurs et les possibilités pratiques ou techniques d'approvisionnement. Ils reflètent, plus fidèlement qu'aucune autre mesure, l'intérêt que les consommateurs dans leur ensemble attachent aux différents biens et, en même temps, l'ampleur comparée des efforts productifs nécessaires pour les rendre disponibles. Les prix permettent ainsi de définir une unité commune à tous les biens et tous les services : c'est l'unité de valeur.

Cette réponse n'est cependant satisfaisante qu'en première approximation. Il y a pour cela de nombreuses raisons qui presque toutes se rattachent au fait que, dans la réalité, les prix ne satisfont pas exactement au modèle théorique rappelé ci-dessus. Il n'est pas vrai que chaque prix soit égal à la fois au coût marginal pour le producteur du bien et à la productivité marginale, ou à l'utilité marginale, pour le consommateur. L'interférence de la fiscalité, l'existence des monopoles, la réalisation incomplète de l'équilibre motivent de nombreux écarts entre prix et coûts marginaux.

Je m'associe d'ailleurs pleinement aux pages consacrées à cette question dans le

récent ouvrage de M. Jean Marchal (1). M. Marchal a montré, mieux que je ne pourrais le faire ici, les nombreuses limitations du modèle à partir duquel on raisonne habituellement.

J'ajouterai une seule remarque. Dans la mesure où les prix diffèrent des coûts marginaux, il y a bien des chances qu'il n'existe plus aucun système de mesure qui permette d'évaluer correctement l'importance attribuée par les producteurs, et par les consommateurs, aux différentes productions, et aux différentes consommations; car cette importance varie alors d'un agent économique à un autre.

Ainsi, l'espoir d'aboutir, par quelque procédé que ce soit, à une description globale satisfaisante devrait être abandonné si nous estimions que les écarts des prix par rapport aux coûts marginaux ont une grande importance. Il faudrait alors nous contenter de raisonner directement sur les tonnes de charbon, sur les litres de lait et les mètres de tissus, sans rechercher une mesure synthétique qui ne pourrait exister.

Je suis prêt, pour ma part, à accepter le modèle comme une première approximation valable dans la plupart des applications auxquelles les comptes donnent lieu. C'est évidemment une attitude assez subjective que l'on peut refuser. Mais il faut alors restreindre considérablement le domaine d'application de la comptabilité nationale.

3) Les choses se compliquent quand nous examinons le second aspect de la question posée plus haut. Comment, et sous quelles conditions, peut-on comparer les productions et les consommations enregistrées dans les comptes de deux périodes ou de deux collectivités différentes?

En effet, à supposer qu'elle existe, l'unité de valeur commune est essentiellement contingente comme les prix qui servent à la déterminer. Elle reflète les conditions particulières à la période et à la collectivité étudiée. Elle ne fournit plus un instrument de mesure suffisant dès lors que les prix varient d'une période à une autre, d'une collectivité à une autre.

Les statisticiens savent fort bien quels artifices peuvent être trouvés pour tourner cette difficulté. S'il s'agit, par exemple, de comparer les productions de deux années différentes, l'utilisation des mêmes prix pour la comptabilisation des quantités produites pendant les deux années conduit à deux valeurs comparables l'une à l'autre, valeurs dites aux prix de telle ou telle année. Le rapport entre ces deux valeurs fournit un indice de la production de la seconde année par rapport à celle de la première. Si les prix de la première année ont été retenus comme base d'évaluation, nous avons un indice de Laspeyres. Si ce sont ceux de la seconde, un indice de Paasche.

Ainsi, les problèmes posés par la comparaison des productions globales sont absolument analogues à ceux déjà rencontrés à l'occasion des indices des prix. La théorie développée par M. Roy et par d'autres (2) pour les indices du coût de la vie s'applique telle quelle aux comparaisons de valeurs à prix constants dans la comptabilité nationale. Comme on le sait, cette théorie a montré que les indices de Laspeyres ou de Paasche n'avaient qu'une signification approximative par rapport aux données économiques fondamentales : nature des besoins des consommateurs, nature des possibilités technologiques.

Il existe même, pour les comparaisons de valeurs aux prix d'une année de base, une difficulté supplémentaire non prise en considération à propos des indices du coût de la vie. Les modèles présentés à ce sujet examinent toujours le point de vue d'un seul consommateur; ils négligent complètement les problèmes posés par la distribution des productions entre des

(1) Jean MARCHAL : *Comptabilité nationale française*. Éditions Cujas, Paris, 1959.

(2) René ROY : *Les nombres indices*, Journal de la Société de Statistique de Paris, Janvier-Février 1949.
P.-A. SAMUELSON : *Foundations of Economic Analysis* (Harvard University Press, 1947).

individus qui ont des besoins et des goûts différents. En fait, la multiplicité des consommateurs affaiblit encore la signification véritable des comparaisons (1).

Je dois cependant présenter ici la même observation que ci-dessus. Si les indices tirés des résultats aux prix d'une année de base n'ont qu'une signification contestable, ils constituent cependant les meilleurs indices synthétiques dont nous puissions disposer. Il faut évidemment une grande hardiesse pour prétendre comparer grâce à un nombre précis deux ensembles aussi complexes que les productions de deux périodes différentes. Cette hardiesse a sa contrepartie : la comparaison ne peut recevoir une signification rigoureuse que moyennant des hypothèses qui schématisent considérablement la réalité.

4) J'ai prêté attention jusqu'à maintenant aux opérations portant sur les biens et services. Qu'en est-il des autres grandeurs? Comment pouvons-nous comparer les sommes consacrées, durant deux années différentes, à tel type de transfert ou à telle opération financière?

Pour les mêmes raisons que ci-dessus, l'unité monétaire ne constitue pas un étalon de valeur intéressant. Nous ne considérerons pratiquement jamais comme équivalents deux transferts de 100 milliards de francs effectués l'un en 1950, l'autre en 1960. Ici encore, il nous faut une règle de conversion grâce à laquelle le franc de 1960 puisse être ramené à une valeur précise en francs de 1950.

Jusqu'à présent, les services français et étrangers chargés d'établir les comptes nationaux se sont refusés à chiffrer eux-mêmes les transferts et les opérations financières effectuées pendant une période, avec une autre unité de valeur que celle valable pour cette période. La thèse de ces services peut se formuler à peu près comme suit.

Il est sans doute faux de déclarer équivalentes deux sommes de 100 milliards de francs transférées ou prêtées à deux dates différentes. Mais il n'existe aucun critère objectif et universel qui permette de déterminer le nombre de francs de 1950 qui, dans tel type de transferts, doit être considéré comme équivalent à 100 milliards de francs de 1960. Dans ces conditions, il revient à chaque utilisateur des comptes d'établir les équivalences de la manière qui lui apparaîtra la mieux justifiée pour son propos.

Par exemple, un fonctionnaire du ministère du Travail peut être intéressé à déterminer l'évolution du pouvoir d'achat représenté par la masse des salaires distribués. Il utilisera un indice des prix à la consommation pour exprimer les salaires de 1960 aux prix de 1950. Un économiste peut étudier au contraire les variations du travail employé comme facteur de production. Il ramènera la masse des salaires de 1960 à un certain nombre de milliards de francs de 1950, avec pour taux de conversion l'indice des salaires horaires. Les deux résultats seront très différents. Conscients du fait que ces deux calculs sont justifiés l'un comme l'autre dans une optique particulière, et que d'autres calculs sont concevables également, les comptables nationaux se refusent à choisir, puisqu'ils ne trouvent pas là une base objective comparable à celle qui existe pour les biens et services.

Or voici qu'un éminent statisticien, R. C. Geary, directeur des services statistiques des Nations Unies jusqu'à une date récente, remet cette attitude en question (2). D'après lui, le comptable national est seul en possession des informations qu'exige l'élimination des variations de prix. Le comptable national doit connaître les préoccupations du public, et

(1) Voir à ce sujet : J. R. HICKS : *The Valuation of the Social Income* (Economica, 1940, p. 105 à 124).
P. A. SAMUELSON : *Evaluation of Real Income* (Oxford Economic Papers, 1950).

(2) Cette thèse a été surtout exposée dans des documents de travail de la Commission de Statistique des Nations Unies (voir, par exemple, le document E/CN.3/L46 du 27 décembre 1957).

fournir des comptes en prix constants dans lesquels chaque utilisateur retrouve le concept qui l'intéresse.

Les comptes ainsi établis contiendraient plusieurs évaluations relatives à une même catégorie de transferts, mais la cohérence d'ensemble serait préservée par l'introduction de postes fictifs, doués d'ailleurs d'une certaine signification économique. En somme des comptabilités complètes seraient établies « à prix constant » suivant un ensemble de règles nouvelles.

Ainsi, s'agissant des salaires, les comptes 1960 aux prix de 1950 devraient faire apparaître trois grandeurs : la « masse des salaires versés par les employeurs » calculée sur la base des taux de salaires de 1950, la « rémunération des salariés » ramenée en prix 1950 à l'aide de l'indice des prix à la consommation, et le poste fictif « gains de productivité » égal à la différence entre les deux grandeurs précédentes.

Aucun pays n'a encore tenté d'appliquer les propositions de R. C. Geary. Il est sans doute un peu tôt pour prendre position sur elles. A leur avantage, il faut noter que le statisticien est effectivement mieux placé que d'autres pour pratiquer les conversions de valeurs. Mais, en contrepartie, il ne faut pas dissimuler la complexité, et même parfois l'arbitraire, que la multiplication des postes introduirait dans les comptes.

III

J'en viens maintenant à quelques observations sur la comptabilité nationale en tant qu'*instrument d'analyse*.

1) Il me faut d'abord rappeler que *les comptes nationaux ne sauraient fournir à eux seuls la justification d'une analyse ou d'une prévision économique*. Cette remarque ne devrait guère nous retenir, tant elle est évidente. Mais elle a été trop souvent ignorée.

Quesnay lui-même utilise son tableau économique pour discuter l'effet de diverses mesures fiscales. Il n'avertit pas le lecteur, et ne s'aperçoit sans doute pas lui-même, que son raisonnement introduit de nombreuses hypothèses dont la validité ne peut résulter du tableau.

Il faut attendre W. Leontief pour trouver un exposé satisfaisant du problème. Comme vous le savez, l'analyse des échanges interindustriels fait intervenir simultanément d'une part des comptes détaillés, établis pour une année récente, et présentés sous la forme d'un tableau, d'autre part un modèle, c'est-à-dire un ensemble d'hypothèses se traduisant par un système de relations.

Plus près de nous, la confusion entretenue par Quesnay risque de se reproduire quand le Service des Études Économiques et Financières met l'accent à peu près exclusivement sur l'établissement de comptes détaillés, comme condition préalable à la préparation des budgets économiques; et passe trop systématiquement sous silence les problèmes soulevés par le choix d'hypothèses valables.

Il est cependant clair que l'analyse économique inductive ne repose pas seulement sur les comptes nationaux. Aucune induction scientifique ne saurait être rigoureusement justifiée sans le recours à un cadre d'hypothèses préalables. Tout statisticien sait bien que le test d'une hypothèse et l'estimation d'une loi ne se conçoivent qu'à l'intérieur de modèles aléatoires plus ou moins généraux.

Cette vérité générale revêt une importance particulière en économie. L'indigence des données disponibles, la complexité des phénomènes étudiés ont pour conséquence qu'une induction fructueuse nécessite le plus souvent un modèle assez étroitement défini, et par suite assez limitatif.

Rappelons-nous par exemple les problèmes soulevés par la prévision de l'épargne des

ménages. Pendant un temps, la fonction de consommation keynésienne, qui relie l'épargne globale au revenu global, a paru suffire. Mais vous savez que les régressions établies sur les données de l'entre-deux-guerres ont conduit à des prévisions tout à fait erronées à la fin de la dernière guerre. Il a donc fallu rechercher d'autres modèles, d'autres hypothèses générales. Les économistes ont dû faire un sérieux effort dans deux directions parallèles, celle de la réflexion théorique, et celle de l'étude économétrique. Et la recherche critique n'a pas encore atteint son dernier stade.

Cet exemple montre bien que la comptabilité nationale n'est qu'un instrument d'analyse à côté d'autres, et qu'elle n'a aucun droit à l'exclusivité. Elle ne constitue même pas l'unique source des données examinées. Les études historiques relatives au développement économique depuis la fin du XIX^e siècle, et les résultats d'enquêtes sur les budgets familiaux ont tout autant d'importance.

2) Les concepts utiles dans l'étude inductive dépendent le plus souvent des problèmes envisagés. Il semble donc que les catégories de la comptabilité nationale devraient être conditionnées assez précisément par les analyses auxquelles elle donne lieu. Toutefois, la comptabilité nationale apparaît surtout comme un *instrument d'analyse à vocation universelle*.

Ceci explique pourquoi les concepts comptables sont beaucoup moins influencés qu'on aurait pu le craindre, par les principes politiques qui prédominent dans les divers pays. Les comptes nationaux soviétiques semblent certes, à première vue, très différents de ceux des pays occidentaux. Mais, en étudiant les choses de près, on s'aperçoit que de nombreuses divergences sont purement artificielles, et tiennent à ce que les terminologies employées sont étrangères l'une à l'autre. Et les divergences réelles s'expliquent par les hasards qui affectent toute œuvre humaine, beaucoup plus que par l'opposition entre deux points de vue différents sur les phénomènes fondamentaux dont il faut décrire les manifestations.

Le caractère universel de la comptabilité nationale résulte en partie de ce qu'elle présente des grandeurs multiples. Chaque type d'analyse s'inspire sans doute de préoccupations particulières, et nécessite le recours à des concepts d'une nature spéciale. Mais la plupart des concepts pratiquement utiles apparaissent dans les comptabilités nationales détaillées, telles qu'elles existent aujourd'hui.

Ainsi en est-il par exemple des phénomènes relatifs aux revenus. Certains économistes s'intéressent à la distribution fonctionnelle des revenus. Ils désirent voir apparaître séparément les revenus correspondant à des prestations productives de natures différentes. Ils auront satisfaction en consultant les comptes d'exploitation des producteurs. D'autres économistes, tels MM. J. Marchal et Lecaillon, insistent sur le partage du revenu national entre catégories socioprofessionnelles. Ils devront se reporter aux comptes d'affectation des diverses catégories de ménages.

3) Puisqu'elle a vocation universelle, *la comptabilité nationale ne saurait être en pratique complètement unifiée*. En principe, une comptabilité est constituée par un ensemble de comptes parfaitement articulés entre eux, en ce sens que les mêmes modes de classification et les mêmes règles d'enregistrement s'y appliquent de manière systématique dans tous les comptes. En fait, les comptes nationaux présentent une assez grande diversité.

Dans certains pays, les divers types de comptes ont même été établis indépendamment les uns des autres. Ainsi en va-t-il aux États-Unis, où la comptabilité du Revenu et du Produit National est établie au Département du Commerce, les tableaux des échanges interindustriels au Département du Travail, et les tableaux d'opérations financières au Federal Reserve Board. Aucune concordance n'est assurée entre ces divers systèmes, même pas au niveau le plus global. Cette situation présente évidemment de grands inconvénients

pour les analyses synthétiques, lesquelles peuvent difficilement s'appuyer sur deux types de comptes simultanément. Elle ne résulte d'ailleurs pas d'une décision de principe, mais bien plutôt de contingences que les économistes américains déplorent (1).

D'autres pays ont cherché à établir un système parfaitement unifié, dans lequel les opérations des cellules élémentaires seraient regroupées suivant des critères uniformes, et les mêmes nomenclatures appliquées dans tous les comptes. Cette conception prévalait en particulier au Service des Études Économiques et Financières durant les premières années (2).

On s'est aperçu aujourd'hui qu'une unification complète serait très astreignante; car elle interdirait que l'on applique simultanément divers principes d'agrégation dans diverses parties des comptes. Ainsi il faudrait décider, une fois pour toutes, si les opérations du secteur productif doivent être regroupées en fonction de la nature des processus techniques auxquels elles participent, ou en fonction de l'activité principale des entreprises qu'elles intéressent. Or, le premier mode d'agrégation semble le meilleur pour l'étude des relations techniques, donc pour l'établissement des tableaux d'échanges interindustriels; le second au contraire s'impose pour l'analyse des comportements financiers, c'est-à-dire pour l'établissement des comptes d'affectation détaillés, ou des comptes financiers.

Ainsi on ne maintient aujourd'hui une parfaite articulation que pour les comptes simplifiés, c'est-à-dire au niveau d'agrégation le plus élevé. Les comptes détaillés sont au contraire établis dans chaque cas suivant les principes qui paraissent les mieux appropriés pour le type d'études auxquelles ils donnent lieu le plus souvent.

* * *

Instrument de description et d'analyse à vocation universelle, la comptabilité nationale appartient au fond à la statistique. Cette conclusion, que je vous propose, ne serait peut-être pas acceptée par certains de mes collègues du S. E. E. F. Je crains qu'ils ne préfèrent dire que la statistique est une branche de la comptabilité nationale. Mais, entre statisticiens, nous serons d'accord pour reconnaître que leur opinion résulterait alors d'une illusion d'optique.

Quoi qu'il en soit, il existe des rapports très étroits entre comptabilité nationale et statistique. L'étude de ces rapports constitue un important sujet que je n'ai pas traité. Je devrais m'en excuser, si vous n'aviez eu l'occasion de lire dans un récent numéro de notre journal l'article par lequel M. Thionet a étudié cette question mieux que je n'aurais pu le faire ce soir (3).

E. MALINVAUD.

DISCUSSION

M. DIETERLEN pose à l'orateur diverses questions portant notamment :

— sur la possibilité d'évaluer scientifiquement le capital national (objections de Hicks dans son *Social Framework*) et sur la signification d'une telle évaluation, lors même que, comme celle à laquelle a procédé naguère M. Pupin, elle est possible;

(1) Voir : *The National Economic Accounts of the United States*, Review, Appraisal and Recommendations (National Bureau of Economic Research).

(2) R. MERCIER : *Comptabilité nationale et tableaux économiques*. *Econometrica*, 1953 (p. 371).

(3) P. THIONET : *Comptabilité sociale et méthodologie statistique* (Journal de la Société de Statistique de Paris, juillet 1959).

- sur la validité des comparaisons portant sur le capital et le revenu à deux époques éloignées (c'est pourquoi l'idée de paupérisation lui paraît dénuée de sens);
- sur l'utilisation combinée des formules de Laspey et Paasche.

Il lui paraît que, si de très remarquables progrès ont été faits depuis une quinzaine d'années par la comptabilité nationale, parler de son « âge mûr » est prématuré.

M. MARCZEWSKI. — Je suis fondamentalement d'accord avec la plupart des idées qui composent la remarquable communication de M. Malinvaud. Ce n'est donc point pour les contredire, mais seulement pour y apporter quelques compléments de détail que je me permets de prendre la parole.

1. *L'origine de la comptabilité nationale*

Il est tout à fait légitime de voir dans le Tableau Économique de Quesnay (1758) un des premiers essais d'une analyse économique quantitative fondée sur un système lié de grandeurs interdépendantes. Nous avons nous-même souligné, dès 1946 (1) l'importance de cet apport du point de vue de la comptabilité nationale. Mais la véritable origine des comptes nationaux remonte plus loin dans le temps et se rattache d'une façon moins indirecte aux travaux actuels. La « Political Arithmetick » de William Petty — cet « art de raisonner à l'aide de chiffres sur les choses relatives au gouvernement » (2) — date de 1671. En 1696, Gregory King (3) établit des comptes, étonnamment modernes, pour l'Angleterre, la Hollande et la France; il cherche à déterminer les capacités respectives des trois pays à supporter une guerre de longue durée. En France, les premières tentatives de raisonnement sur quantités globales sont discernables dans une évaluation de la consommation présentée à Sully en 1595 et dans un « État de la France » de 1647 dont nous n'avons pu retrouver le texte. Le « Détail de la France » de Boisguilbert (1697) et plus encore la « Dixme Royale » de Vauban (1707) ouvrent une série d'estimations du « produit territorial » qui se multiplient tout le long du XVIII^e et du XIX^e siècle et dont le seul nombre nous interdit l'énumération (4). Au XX^e siècle - et plus particulièrement après la grande dépression des années 1930 - ce mouvement s'étend sur la plupart des pays du monde. Les comptes des diverses nations se développent et se compliquent. Les organismes internationaux - la S. D. N., les Nations Unies, l'O. E. C. E., le Fonds Monétaire International - se préoccupent de les rendre comparables et d'en normaliser la forme et les concepts. Une véritable science des comptes nationaux se constitue.

Il est évident qu'un mouvement d'une telle durée et d'une telle ampleur ne peut être expliqué par un simple engouement passager de quelques esprits originaux. Ses causes profondes sont à rechercher dans les caractéristiques fondamentales de l'évolution économique du monde. L'interdépendance croissante de tous les aspects économiques nous oblige à les considérer comme autant d'éléments intégrés d'un ensemble solidaire. Or, la compta-

(1) PERROUX, URI, MARCZEWSKI. *Le Revenu National*. P. U. F., PARIS, 1947 et J. MARCZEWSKI : Les expériences récentes de l'emploi de la comptabilité sociale par la politique économique en France, *Income and Wealth*, Séries I. Bowes and Bowes Cambridge, 1951.

(2) CHARLES DAVENANT. *Discourses on the Public Revenues and on the Trade of England*, LONDRES, 1698.

(3) *Natural and Political Observations and Conclusions upon the State and Condition of England*.

(4) cf. J. MARCZEWSKI : *La Comptabilité nationale*. Librairie DALLOZ, Paris 1960.

bilité à parties doubles se prête particulièrement bien à la représentation d'un réseau de relations multiples entre un grand nombre d'unités. Le fait que la comptabilité nationale est à l'honneur des deux côtés du rideau de fer (1) prouve bien qu'il s'agit là d'un instrument qui, par delà les divergences doctrinales, répond à des besoins concrets de toutes les économies modernes. Les différences de concepts qui séparent encore les comptables nationaux d'obédience marxiste de leurs collègues « bourgeois » n'ont rien de fondamental. Ils tendent à disparaître sous l'effet des efforts parallèles pour mieux cerner la réalité économique. Initialement exclus du revenu national, à l'Est, les services y sont graduellement introduits. En revanche, l'attention des comptables nationaux de l'Occident, primitivement concentrée sur les aspects monétaires des échanges, se porte de plus en plus vers une analyse détaillée des flux réels. Les tables des relations inter-industrielles de Léontief ne sont qu'une formalisation perfectionnée des balances-matières des planificateurs soviétiques. La gestion rationnelle des ensembles de plus en plus complexes appelle des techniques qui, pour être efficaces, doivent se libérer de toutes affirmations dogmatiques issues d'un contexte historique largement dépassé.

2. Les applications de la comptabilité nationale

L'utilité de la comptabilité nationale en tant qu'instrument d'orientation de la politique courante des États et des entreprises n'est plus guère contestée. Mais, il n'en va pas de même dès qu'il s'agit de dépasser les frontières d'un pays ou les limites d'une période de quelques années en aval ou en amont du présent. Le principal obstacle qui rend ce dépassement difficile et dangereux tient à l'instabilité de l'unité de mesure employée par les comptables nationaux. Cette unité — le prix — est essentiellement variable dans le temps et dans l'espace. Les comptes relatifs à des pays différents ou à des époques séparées par un nombre considérable d'années peuvent-ils néanmoins être comparés et nous livrer quelques enseignements utiles? Nous en sommes persuadés.

Tout d'abord, il est toujours possible de procéder à des comparaisons de proportions calculées à partir de grandeurs exprimées en valeurs courantes. De telles comparaisons peuvent être extrêmement utiles pour l'étude des structures.

Mais la comparaison directe des valeurs absolues n'est pas totalement interdite à condition d'y mettre beaucoup de précaution et d'interpréter correctement les résultats obtenus.

Cette comparaison peut se faire en utilisant un système de prix de référence approprié à l'objectif poursuivi. C'est ainsi que les produits nationaux de la France et des États-Unis peuvent être comparés après avoir été exprimés tous les deux, en prix français, ou en prix américains, ou en prix moyens français et américains, ou en prix moyens européens (2). Et si aucune de ces comparaisons n'aboutit à une mesure exacte du bien-être subjectif des Français et des Américains, chacune d'elles possède une signification bien déterminée pour apprécier les capacités productives des pays en question. Il en va de même des comparaisons du produit national d'un pays à travers une longue

(1) — pour une analyse de la comptabilité nationale soviétique, cf. J. MARCZEWSKI : Le rôle des comptes nationaux dans les économies planifiées de type soviétique — *Income and Wealth*, séries IV — Bowes and Bowes, Londres 1955.

(2) cf. les études de MILTON GILBERT et KRAVIS publiées par l'OECE.

période de temps. Mieux que le raisonnement abstrait, un exemple concret permettra de saisir les données du problème et la signification exacte des solutions qu'il comporte.

Nous dirigeons à l'I. S. E. A. une petite équipe qui se propose d'établir les comptes nationaux de la France pour la période 1788-1938. Supposons que l'industrie se compose d'une centaine de branches dont nous connaissons déjà la production physique. La croissance de chacune de ces industries peut être exprimée — sous réserve des variations de qualité qui posent un autre problème — par des indices simples, proportionnels aux quantités produites. Mais comment exprimer la croissance de l'ensemble étant donné que toutes les industries n'ont pas la même importance et qu'elles se développent à des rythmes différents. L'application d'une pondération fixe de Laspeyre ou de Paasche, de Bowley ou d'Irving Fisher n'est guère possible car les modifications de structure intervenues pendant la période de 150 ans sont trop importantes. Reste la pondération mobile. Nous avons opté pour la pondération par les valeurs ajoutées moyennes de chaque paire de décennies voisines. Ainsi, le taux de croissance réalisé entre la décennie 1825-34 et la décennie 1835-44 est obtenu par la comparaison des quantités produites pendant ces deux décennies, quantités exprimées en prix moyens de ces deux décennies. On peut prétendre que le taux de croissance calculé de cette façon représente mieux l'impression de progrès que pouvait ressentir un Français du temps de la Monarchie de Juillet que ne le ferait un indice pondéré par les prix de 1788 ou par ceux de 1938. Par ailleurs, les comparaisons des taux de croissance obtenus à partir des différents systèmes de pondération sont extrêmement instructives, de même que la comparaison des taux pondérés et des taux simples. L'interprétation de ces différences et l'analyse des variations de rythmes de croissance permettent de mieux comprendre l'incidence des différents faits historiques sur le développement économique de la nation. Connaissance du particulier et domaine des interprétations subjectives, l'histoire s'en trouvera peut-être un jour partiellement transformée en une science quantitative et objective.

3. *Les limites de la comptabilité nationale*

Utile, très utile même par ses diverses applications, la comptabilité nationale est-elle un véritable instrument d'analyse? Contrairement à M. Malinvaud, nous ne le croyons pas. La comptabilité n'est pas et ne sera jamais un véritable instrument d'analyse, car elle n'est pas capable, à elle seule, de donner une interprétation causale de la réalité à laquelle elle s'applique. La comptabilité nationale n'est qu'un système de définitions cohérentes et rationnellement classées. A ce titre, elle est indispensable à toute analyse macro-économique à laquelle elle fournit un premier jeu de relations fondamentales : des relations comptables de définition telles que par exemple,

Revenu = Consommation + Transferts nets versés + Épargne.

Mais, les relations comptables ne forment jamais à elles seules un système d'équations entièrement déterminé. Elles doivent être complétées par des relations de caractère causal qui, suivant les cas expriment :

- soit une réaction de l'agent économique : relations de comportement;
- soit une transformation physique des choses : relations techniques;
- soit une contrainte sociale : relations institutionnelles.

Ainsi, dans l'exemple ci-dessus, la relation comptable devrait être complétée au

minimum par une relation de comportement et une relation institutionnelle dont les expressions les plus simples seraient :

$$C = f_1 (R, p) \quad \text{et} \quad T = f_2 (R)$$

En d'autres termes, la comptabilité nationale ne remplace pas et ne remplacera jamais la théorie économique. Elle n'en est qu'un auxiliaire précieux dont le concours est rendu indispensable par les structures actuelles du monde économique.

M. MALINVAUD. — M. Dieterlen me reproche très aimablement de sous-estimer les difficultés logiques soulevées par l'emploi des agrégats de la comptabilité nationale. De son côté, M. Marczewski nous rappelle que la comparaison directe des valeurs obtenues pour des pays ou des époques éloignés est souvent fructueuse, même si elle exige beaucoup de précaution. Entre ces deux points de vue opposés, quoique exacts l'un et l'autre, je suis tenté d'insister sur le second.

Sans doute l'utilisation des agrégats n'est-elle rigoureusement justifiée que dans des cas très limités. Mais nous savons qu'il en va de même de tous les indices économiques globaux : indices des prix, de la production, du volume du commerce extérieur... etc... Qui cependant nierait-il que ces indices rendent quotidiennement des services?

La valeur des agrégats et des indices synthétiques réside moins dans leurs vertus propres que dans la faiblesse de notre esprit et de nos instruments d'analyse. Si nous avons recours à des grandeurs globales c'est que nous ne savons pas raisonner les problèmes nationaux directement sur les statistiques détaillées.

La théorie enseigne aujourd'hui qu'il n'existe aucun agrégat ou indice qui puisse prétendre représenter parfaitement les données de base à partir desquelles il est construit. Mais elle suggère aussi que, de toutes les grandeurs globales concevables, celles retenues par la comptabilité nationale sont les plus intéressantes.
